DLP 18-11-75109860

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL 50 frs

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88.56.15 88.06.15

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Votre abonnement aux Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles se termine avec cette note, car pour des raisons d'organisation intérieure et technique la Station d'Avertissements Agricoles fait correspondre les abonnements à une campagne de traitements antiparasitaires (1er Décembre au 30 Novembre) et non pas à douze mois consécutifs.

Le montant des différents types d'abonnement demeure inchangé. Il est de:

- Abonnement ordinaire permettant de recevoir les notes de la Station en un seul exemplaire et la revue PHYTOMA.................................... 50 frs
- Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin technique sous une même enveloppe et un seul exemplaire de PHYTOMA): 50 frs + 30 frs par exemplaire supplémentaire des Bulletins
- Abonnement collectif à plusieurs adresses (plusieurs exemplaires du Bulletin technique à des adresses différentes et un seul exemplaire de PHYTOMA): 50 frs + 40 frs par adresse supplémentaire.
- Exemplaires du Bulletin Technique vendus séparément: 1 fr l'exemplaire.

Le montant de l'abonnement est à verser à:

- Régisseur Recettes Direction Départementale de l'Agriculture - Cité Administrative, rue Dupetit Thouars - 49043 ANGERS CEDEX.

SOIT: par virement postal à C.C.P. NANTES N° 8604.02 D

SOIT: par chèque bancaire

en fournissant de toute manière les renseignements suivants:

- Nom, prénoms, adresse de la personne à laquelle les avis doivent être envoyés
- Reproduction intégrale de l'adresse figurant sur l'enveloppe de cette note, sauf en cas de véritable changement de domicile
- Nombre d'exemplaires demandés

La Station d'Avertissements Agricoles demande instamment à ses abonnés de porter une attention toute particulière aux points suivants:

- Verser le montant de l'abonnement dès maintenant et de préférence avant le 1er JANVIER 1976.
- L'abonnement souscrit avant le 1er Juillet 1975 n'est plus valable pour 1976.

D'autre part, veuillez ne pas tenir compte de cette note:

- Si vous recevez gratuitement les notes de la Station,
- Si vous êtes abonné par une autre personne,
- Si vous avez payé votre abonnement après le 1er Juillet 1975.

/IMPORTANT/ Les notes successives de la Station émises au cours d'une même campagne constituent un programme de traitements qu'il est impossible de dissocier ou de mettre en application partielle en cours d'année. Pour obtenir une protection satisfaisante les traitements doivent être faits conformément aux notes de la Station pendant toute la campagne. C'est la raison pour laquelle l'abonnement arriveà échéance la fin de la campagne agricole.

Nous vous demandons donc d'effectuer votre abonnement dès maintenant, dans votre intérêt et pour faciliter notre travail.

30

...../.....

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: P. JOURNET

LUTTE CONTRE LE FEU BACTERIEN

Grâce aux mesures prises dans le département du Nord, le foyer de Feu bactérien qui avait été décelé en 1972 est en voie de disparition. Par contre, nous avons appris récemment que, malgré les efforts déployés par les Services Officiels de certains pays dans lesquels le Feu bactérien avait été décelé, la maladie avait progressé très rapidement en 1975.

L'attention des professionnels de l'horticulture, mais également des particuliers, est attirée sur le danger que représente l'importation de plantes (fruitières ou ornementales), des espèces sensibles au Feu bactérien en provenance des pays européens suivants: Belgique, Danemark, Grande Bretagne, Pays-Bas, Pologne et République Fédérale d'Allemagne, ou de pays voisin: Turquie.

Nous indiquons ci-après la liste des espèces sensibles au Feu batcérien:

- Cotoneaster (cotoneaster)
- Crataegus (aubépine)
- Cydonia (cognassier)
- Malus (pommier)
- Pyracantha (buisson ardent)
- Pyrus (poirier)
- Sorbus (sorbier)
- Stranvaesia (stranvesia)

Il convient de préciser que les plantes ornementales sensibles au Feu bactérien et particulièrement le cotoneaster, jouent un rôle important dans la transmission de la maladie.

....

ARBRES FRUITIERS

CORYNEUM DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU - Cette maladie est très fréquente dans les vergers d'abbres fruitiers à noyau. Elle entraîne fréquemment la destruction de jeunes brindilles ou de rameaux à bois, destruction qui peut avoir des conséquences sur la future récolte. Pour se protéger, dans une certaine mesure, des attaques de Coryneum, les arboriculteurs doivent exécuter au moment de la chute des feuilles, une pulvérisation avec un fongicide cuprique.

CHANCRE COMMUN DU POMMIER - Cette maladie est en recrudescence depuis l'automne dernier et des symptômes, localement très graves, sont apparus au printemps dernier, dans des vergers de pommiers et même de poiriers, en particulier sur la variété Conférence.

Les conditions climatiques actuelles sont à nouveau très favorables aux contaminations de chancre et les arboriculteurs doivent s'en méfier. Pour combattre le chancre commun, il y a lieu de protéger par des traitements cupriques, les cicatrices pétiolaires qui apparaissent après la chute des feuilles.

Dans les vergers où le chancre est abondant, deux pulvérisations doivent être exécutées, la première à la moitié de la chute des feuilles, la deuxième lorsque la totalité des feuilles sont tombées. Par contre, dans les vergers où le chancre est très rare, une seule pulvérisation effectuées aux trois quarts de la chute des feuilles, est suffisante pour assurer la protection.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

G. RIBAULT

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J.BOUCHET - J. OSTERMANN

TIRAGE DU 12 NOVEMBRE 1975